



SECRÉTARIAT DES SOMMETS DES AMÉRIQUES

GROUPE DE SUIVI DU SOMMET (GSS)
AU NIVEAU MINISTÉRIEL

XLVII GRIC/SIRG MINISTERIAL

GRIC/Inf.2/07

22 mai 2007

Original: français/anglais

RAPPORT DU CANADA SUR LA MISE EN ŒUVRE DES COMPROMIS DU
QUATRIÈME SOMMET DES AMÉRIQUES

Résumé du Rapport national du Canada sur la mise en œuvre du Quatrième Sommet des Amériques

Veillez noter que toutes les sommes indiquées dans le présent document sont en dollars canadiens. Les sous-titres sont issus de la Déclaration et du Plan d'action de Mar del Plata ayant pour thème « Créer des emplois pour faire face à la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique ».

I. CRÉER DES EMPLOIS DÉCENTS

Santé et sécurité au travail, égalité entre les femmes et les hommes, et élimination du travail des enfants

- Le Canada a versé une contribution de 550 000 \$ pour renforcer la santé et la sécurité au travail en Amérique centrale, au Belize et en République dominicaine; 294 000 \$ au Programme international pour l'abolition du travail des enfants dans les Caraïbes, au Costa Rica, en Colombie, en Haïti, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua; 233 000 \$ au Programme de renforcement du pouvoir des femmes guatémaltèques (EMPODEM).

Lutte contre les migrations illicites et la traite des personnes

- Le Canada a modifié le Code criminel pour créer trois nouvelles infractions criminelles liées explicitement à la traite des personnes, et il a annoncé l'adoption de mesures qui lui permettront de mieux répondre aux besoins des victimes de la traite de personnes.

Droits de tous les travailleurs, y compris les travailleurs migrants

- En vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* du Canada, les travailleurs étrangers qui entrent au Canada sont protégés par les mêmes normes de travail que celles qui s'appliquent aux Canadiens et aux résidents permanents.
- En novembre 2006, le Canada a affecté 100 000 \$ pour l'organisation d'un atelier sur la protection des droits des travailleurs migrants et sur les programmes du marché du travail dans le cadre de la Conférence interaméricaine des ministres du Travail.
- Le Canada affectera 322 500 \$ sur une période de deux ans à un projet visant une plus grande harmonisation des lois du travail dans les pays des Caraïbes anglophones et néerlandophones.

II. CROISSANCE ET EMPLOI

Micros, petites et moyennes entreprises

- Le Canada a versé une contribution de 480 000 \$ à la phase deux du projet de production et de commercialisation de graines de sésame au Nicaragua, qui vise à améliorer le rendement de l'industrie locale de sésame en aidant les petits exploitants et leurs familles à accroître la productivité et la compétitivité.

- Par l'intermédiaire de l'Institut pour la connectivité dans les Amériques (ICA), le Canada a appuyé le projet sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les affaires, une initiative régionale d'importance majeure pour faire la promotion de l'entrepreneuriat, du renforcement des capacités des PME en matière de TIC, et du partage des connaissances. Le Canada appuie aussi, par l'intermédiaire de l'ICA, l'utilisation des TIC pour améliorer les compétences de la population active, en offrant des occasions de formation aux jeunes, aux entrepreneurs et aux citoyens de la région.

Accord ministériel sur l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques

- En décembre 2006, le Canada a annoncé un nouveau financement de 145 millions de dollars sur une période de cinq ans à l'appui du Programme d'innovation pour les bioproduits agricoles afin de favoriser la recherche, le développement, le transfert de technologie et la commercialisation au Canada de bioproduits agricoles, y compris les biocarburants.

Renforcement des capacités d'atténuation des risques, d'alerte précoce et de récupération en cas de catastrophe

- Depuis 2004, le Canada a accordé une aide de plus de 25 millions de dollars pour réduire les risques de catastrophes en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les principales priorités du Canada en la matière sont l'intégration de l'atténuation des risques de catastrophes à l'aide au développement, et le soutien des organisations régionales et internationales qui peuvent contribuer à l'atténuation des risques de catastrophes. Le Canada a continué d'encourager l'intégration des questions de genre dans les politiques et les programmes relatifs à l'atténuation des risques de catastrophes. Le Canada répond aussi avec générosité lorsque des catastrophes naturelles surviennent dans l'hémisphère.

III. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Politique économique et sociale globale

- Le Canada a consenti des investissements importants dans le domaine du logement, par l'intermédiaire notamment de l'Initiative en matière de logement abordable (un milliard de dollars) et de l'Initiative nationale pour les sans-abri (plus d'un milliard de dollars). Chaque année, 7,6 milliards de dollars sont investis dans différents programmes à l'intention des Canadiens handicapés; à savoir les Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (2,9 milliards de dollars), le Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées (223 millions de dollars), et plusieurs mesures fiscales comme la Prestation pour enfants handicapées (35 millions de dollars en 2006-2007).

Politique en matière de santé

- Le Canada a versé une contribution de 1 285 000 \$ à Pro-Mesas Santé au Honduras qui concentre ses activités sur les maladies à transmission vectorielle, la santé sexuelle et génésique et le VIH/sida.
- Le Canada a fourni la somme de 600 000 \$ au projet « Santé génésique – Unicef » au Guatemala. Le projet fait intervenir le système national de santé publique pour renforcer la prestation et la qualité des services de santé sexuelle et génésique, y compris la prévention du VIH/SIDA chez les adolescents.

Éducation de qualité

- Le Canada a conclu une entente avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et le Comité directeur de l'éducation des Premières nations de la Colombie-Britannique pour donner aux Premières nations la possibilité d'exercer un contrôle important sur les écoles dans les réserves.
- Le Canada a affecté 4 096 000 \$ à l'initiative d'appui à l'éducation de base au Nicaragua, qui met l'accent sur l'amélioration des écoles, l'augmentation du taux d'inscription à l'école primaire, l'amélioration de la qualité de l'éducation primaire, ainsi que l'augmentation des capacités de gouvernance et de gestion de la collectivité et des agents d'éducation, et ce, à tous les niveaux.

Soins de santé primaires

- Le Canada a versé une contribution de 1 045 514 \$ au programme régional de formation en soins infirmiers en Amérique centrale.

Peuples autochtones

- Le 10 mai 2006, le Canada a annoncé l'approbation d'une Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Le gouvernement fédéral a mis en réserve 2,2 milliards de dollars pour les paiements d'expérience commune et d'autres éléments de programme.
- En 2005, le Canada a affecté 700 millions de dollars sur cinq ans à la santé des Autochtones.
- En mars 2005, le Canada a lancé de nouveau le Programme de partenariat avec les peuples autochtones (PPPA), un programme pilote de cinq ans d'une valeur de 10 millions de dollars.

IV. RENFORCER LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Renforcement de la démocratie

- De novembre 2005 à janvier 2006, le Canada a versé des contributions totalisant 590 000 \$ pour des missions d'observation électorale de l'Organisation des États américains.
- Le Canada contribue au financement de base du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) à hauteur de 495 000 \$ sur deux ans.

- Le Canada a approuvé une contribution de 4,75 millions de dollars sur cinq ans (2006-2011) pour la mise en œuvre de la deuxième phase du projet Collège des Amériques (COLAM).

Appui au peuple haïtien

- Lors de la conférence internationale des donateurs tenue le 25 juillet 2006 à Port-au-Prince, le Canada s'est engagé à verser une contribution de 520 millions de dollars sur une période de cinq ans (juillet 2006-septembre 2011) pour la reconstruction et le développement d'Haïti.

Sécurité dans les Amériques

- En février 2007 le Canada et le Brésil ont organisé conjointement un séminaire de cadres supérieurs, auquel ont participé les pays de l'Amérique latine qui fournissent des troupes à la MINUSTAH, dans le but d'améliorer l'efficacité de la mission des Nations Unies en Haïti. Le Canada continue d'apporter un soutien militaire et policier direct à la MINUSTAH, sans compter la centaine d'observateurs électoraux qu'il a dépêchés lors des dernières élections en Haïti.
- Le Canada et la Colombie coprésident le Groupe d'experts sur la sécurité, la sûreté et la coopération en aviation (GESSCA) de l'Initiative de transport de l'hémisphère occidental (ITHO).
- En mai 2006, le Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes (PARCA) du Canada a approuvé le financement de la deuxième phase du Programme de formation et de sensibilisation à la sûreté de l'OACI et du Canada.

Entraide juridique en matière pénale et d'extradition

- Le Canada continue de jouer un rôle de premier plan au sein du Groupe de travail sur l'amélioration de l'entraide juridique et de l'extradition dans les Amériques, et il a appuyé le réseau hémisphérique d'échange d'informations au moyen de ressources financières et de programmes de formation.

Programmes de formation régionaux sur le cybergouvernement

- En partenariat avec l'OEA, l'ICA a réaffirmé son appui au Réseau des chefs de file du cybergouvernement en Amérique latine et dans les Caraïbes (Red GEALC).

Rapport national du Canada sur la mise en œuvre du Quatrième Sommet des Amériques

Veillez noter que toutes les sommes indiquées dans le présent document sont en dollars canadiens. Les sous-titres sont issus de la Déclaration et du Plan d'action de Mar del Plata ayant pour thème « Créer des emplois pour faire face à la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique ».

Le présent rapport met l'accent sur des activités qui se sont déroulées entre novembre 2005 et décembre 2006.

I. CRÉER DES EMPLOIS DÉCENTS

Éliminer le travail des enfants

- La Prestation nationale pour enfants est une initiative mise en œuvre par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le but d'apporter un soutien du revenu, ainsi que des programmes et des services, aux familles à faible revenu qui ont des enfants. Suivant les augmentations des mesures fédérales de soutien du revenu, les gouvernements provinciaux et territoriaux fournissent des prestations et des services essentiels comme des suppléments au revenu gagné, des indemnités de garde d'enfants et des prestations supplémentaires pour soins médicaux.
- Le Canada a versé une contribution de 294 000 \$ au Programme international pour l'abolition du travail des enfants en vue de la mise en œuvre de projets visant à éliminer les pires formes de travail des enfants dans les Caraïbes, au Costa Rica, en Colombie, en Haïti, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua.

Réduire le chômage chez les jeunes

- En vue de réduire le nombre de jeunes qui ne sont ni aux études ni sur le marché du travail, le Canada a déployé la Stratégie emploi jeunesse (SEJ) pour s'attaquer aux obstacles auxquels se heurtent les jeunes de 15 à 30 ans, tout particulièrement les nouveaux immigrants, les Autochtones et ceux qui vivent dans des régions rurales et éloignées. La Stratégie les aide à acquérir les connaissances, les compétences et l'expérience de travail dont ils ont besoin pour participer à l'économie du savoir d'aujourd'hui.
- Quatorze ministères et organismes du gouvernement fédéral travaillent en partenariat avec tous les ordres de gouvernement, le secteur privé et des organismes communautaires en vue d'exécuter les programmes de la SEJ. Nos partenaires comptent des entreprises et des organismes (des organisations sans but lucratif et des organisations professionnelles, patronales et syndicales), des établissements de santé et d'enseignement, des conseils de bande et tribaux, et des administrations municipales. La SEJ comprend Connexion compétences, qui aide les jeunes faisant face à des obstacles à l'emploi à acquérir les compétences et l'expérience de travail dont ils ont besoin pour participer au marché du travail, et Expérience emploi d'été, qui aide les étudiants des niveaux secondaire et postsecondaire à se trouver des emplois d'été.

Questions liées au genre dans les politiques du travail

- Le Canada a versé une contribution de 233 000 \$ au Programme de renforcement du pouvoir des femmes guatémaltèques (EMPODEM) dans le but d'appuyer la création d'une institution publique viable, chargée de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes (sous forme de renforcement des capacités et d'aide technique au Secrétariat à la Présidence chargé des femmes) et de créer des conditions favorables au renforcement du pouvoir des femmes.
- Le Canada a affecté 50 000 \$ à la mise en œuvre d'un projet visant à renforcer la capacité des femmes syndicalistes en Amérique centrale pour que les problèmes auxquels se heurtent les femmes, en particulier la discrimination au travail, soient abordés par les syndicats et les fédérations de syndicats.

Santé et sécurité au travail

- Le Canada a fourni un montant de 550 000 \$ pour aider à renforcer la santé et la sécurité au travail en Amérique centrale, au Belize et en République dominicaine.

Lutte contre les migrations illicites et la traite des personnes

- Le Code criminel a été modifié le 25 novembre 2005 pour créer trois nouvelles infractions criminelles liées explicitement à la traite des personnes. Les nouvelles dispositions interdisent de façon globale la traite des personnes, de tirer un avantage matériel de la traite des personnes, et de retenir ou de détruire tout document de voyage ou tout document pouvant établir l'identité d'une personne ou son statut d'immigrant en vue de faciliter le trafic des personnes. La peine maximale est l'emprisonnement à perpétuité. De la même façon, la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) prévoit des amendes pouvant s'élever à un million de dollars ou une peine d'emprisonnement à perpétuité ou les deux pour le passage de dix clandestins ou plus ou pour la traite de personnes.
- En 2006, le Canada a annoncé l'adoption de mesures qui lui permettront de mieux répondre aux besoins particuliers des victimes de la traite de personnes. Des lignes directrices respectant le cadre législatif actuel ont été élaborées à l'intention des agents d'immigration afin d'accorder un statut temporaire d'immigrant aux victimes de la traite de personnes. Aux termes de la *Charte canadienne des droits et libertés*, ces victimes peuvent aussi demander la protection du Canada.
- Le Groupe de travail interministériel sur la traite des personnes (GTITP) compte 17 ministères et organismes du gouvernement fédéral, dont Condition féminine Canada, et il est coprésidé par le ministère de la Justice et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le GTITP est chargé de coordonner les activités fédérales visant à régler le problème de la traite des personnes et d'élaborer une stratégie fédérale conforme aux engagements internationaux du Canada. Cela comporte l'examen des lois, des politiques et des programmes en vigueur qui pourraient avoir une incidence sur le trafic de personnes, dans le but de déterminer les pratiques exemplaires et les champs d'action prioritaires.

Droits de tous les travailleurs, y compris les travailleurs migrants

- En novembre 2006, le Canada a affecté 100 000 \$ pour l'organisation d'un atelier sur la protection des droits des travailleurs migrants et sur les programmes du marché du travail dans le cadre de la Conférence interaméricaine des ministres du Travail.
- Le Canada participe toujours activement aux efforts visant à mieux connaître la question des envois de fonds et à les faciliter, en étudiant notamment le profil des personnes au Canada qui envoient des fonds et en collaborant avec ses partenaires pour accroître l'accès aux services financiers dans les pays en développement.
- Par l'intermédiaire de son Réseau d'agents d'intégrité des mouvements migratoires, le Canada a donné des formations partout dans le monde, y compris dans les Amériques, sur l'examen de documents, l'identification de faux documents et la lutte contre le mouvement irrégulier de personnes, en insistant sur les besoins de protection des personnes qui demandent l'asile. Outre les séances de formation courantes sur les documents de voyage dispensées aux fonctionnaires à l'immigration, le Canada a participé à des programmes de formation conjoints avec les États-Unis, le Mexique et le HCR dans le cadre du Processus de Puebla (conférence sur la migration régionale) en janvier et septembre 2006. On a mis tout particulièrement l'accent sur la protection consulaire.
- En vertu du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* du Canada, toutes les composantes du Programme des travailleurs étrangers doivent faire en sorte que les travailleurs étrangers qui entrent au Canada soient protégés par les mêmes normes du travail que celles qui s'appliquent aux Canadiens et aux résidents permanents. Les normes du travail pour la majorité des travailleurs au Canada, y compris les travailleurs étrangers temporaires, relèvent des lois du travail provinciales, lesquelles varient d'une province à l'autre. Cela dit, les travailleurs étrangers temporaires ont les mêmes recours que les travailleurs canadiens ou les résidents permanents en ce qui concerne les normes du travail. De plus, dans un milieu syndiqué, les travailleurs étrangers font automatiquement partie du syndicat et sont donc protégés par la même convention collective que les autres membres du syndicat. Dans la plupart des cas, les travailleurs étrangers temporaires peuvent entrer au Canada uniquement si l'employeur offre un salaire et des conditions de travail comparables à ceux qui sont offerts aux Canadiens qui exercent le même emploi.
- Pour ce qui est des emplois qui n'exigent habituellement pas des études postsecondaires, y compris les emplois de travailleur agricole et d'aide familial résidant et d'autres emplois à faible niveau de compétences, un employeur peut embaucher un travailleur étranger uniquement si les conditions suivantes, qui visent la protection du travailleur étranger, sont remplies :
 - l'employeur doit signer un contrat de travail;
 - l'employeur doit donner l'assurance qu'un logement adéquat et abordable est disponible;
 - l'employeur doit fournir une assurance médicale et une assurance en cas d'accidents du travail.

- Les conditions énoncées ci-dessus ont pour but de protéger les intérêts des travailleurs étrangers potentiellement vulnérables qui seraient disposés à accepter des conditions de travail et de vie inférieures à la norme pour avoir l'occasion de travailler au Canada.
- Le Canada affectera 322 500 \$ sur une période de deux ans à un projet visant une plus grande harmonisation des lois du travail dans les pays des Caraïbes anglophones et néerlandophones; il a aussi versé 100 000 \$ à un projet de sensibilisation à la Barbade, en Jamaïque et dans les pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), dans le but d'améliorer la contribution des travailleurs migrants au développement des économies et des populations des Caraïbes; une contribution de 90 000 \$ pour l'organisation d'un atelier visant à favoriser un dialogue entre divers intervenants relativement au traitement des questions se rapportant au travail dans les négociations et les ententes commerciales auxquelles la Caricom est ou sera partie; et 25 000 \$ pour évaluer les incidences probables de la libre circulation des travailleurs dans le marché du travail des pays de l'OECO, dans le contexte du marché et de l'économie uniques des Caraïbes.

II. CROISSANCE ET EMPLOI

Systèmes nationaux de statistiques

- Par l'intermédiaire de l'Institut pour la connectivité dans les Amériques (ICA), le Canada a appuyé la création de réseaux régionaux comme l'OSILAC (Observatoire pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes), le DIRSI (Dialogue régional sur la société de l'information) et le PROTIC (projet de base de données sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) en Amérique latine et dans les Caraïbes) qui contient maintenant plus de 1 400 fiches de données et continue à se développer.

Micros, petites et moyennes entreprises

- Le Canada a versé 480 735 \$ à la phase deux du projet de production et de commercialisation de graines de sésame au Nicaragua, qui vise à améliorer le rendement de l'industrie locale de sésame en aidant les petits exploitants et leurs familles à accroître la productivité et la compétitivité. Le projet prévoit des services de production et de commercialisation, ainsi qu'une aide financière à la production.
- Par l'intermédiaire de l'ICA, le Canada a appuyé le projet sur les TIC et les affaires, conjointement avec le Fonds d'investissement multilatéral (FIM)/BID, en tant qu'initiative régionale d'importance majeure pour faire la promotion de l'entrepreneuriat, du renforcement des capacités des PME en matière de TIC et du partage des connaissances. Le Canada a appuyé d'autres projets comme Alooo.com pour promouvoir l'adoption de nouveaux outils et de nouveaux services dans le secteur des TIC, et contribuer ainsi au développement de la région et améliorer la compétitivité des petites entreprises.
- Par l'intermédiaire de l'ICA, le Canada appuie aussi l'utilisation des TIC pour améliorer les compétences de la population active, en offrant des occasions de formation aux jeunes, aux entrepreneurs et aux citoyens de la région. Le Canada appuie des initiatives comme le projet *Lanza* pour faciliter le partage des connaissances, renforcer les capacités des intervenants locaux d'améliorer les compétences en TIC, et contribuer à améliorer la productivité des PME dans la région.

Politiques qui améliorent la répartition des revenus

- La Mise à jour économique et financière 2006, intitulée « Avantage Canada : Bâtir une économie forte pour les Canadiens », reconnaît l'importance du rôle que doit jouer le gouvernement pour créer des programmes qui aident les personnes habituellement sous-représentées au sein de la population active, y compris les Autochtones. À cette fin, le gouvernement s'engage à mettre à profit des programmes comme le Programme de partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones, qui vise à assurer des emplois stables pour les Autochtones dans le cadre d'importantes initiatives économiques et à procurer des avantages durables à la population, aux collectivités et aux familles autochtones.

- Par l'intermédiaire de l'ICA, le Canada appuie l'adoption de technologies actuelles et nouvelles peu onéreuses comme la technologie Wi-Fi pour connecter des collectivités éloignées mal desservies dans l'hémisphère. Il appuie une initiative régionale sur le télétravail et les nouvelles formes de travail et d'emploi, et il a contribué à l'organisation du premier Congrès sur le télétravail (septembre 2006, Brésil) et du 11^e atelier international sur le télétravail (août 2006, Fredericton, Canada). L'ICA a aussi financé la conception et l'implantation au Mexique d'un modèle régional de formation sur la participation du citoyen à l'intention des femmes des milieux ruraux.

Accord ministériel sur l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques

- En décembre 2006, le Canada a annoncé un nouveau financement de 145 millions de dollars sur une période de cinq ans à l'appui du Programme d'innovation pour les bioproduits agricoles afin de favoriser la recherche, le développement, le transfert de technologie et la commercialisation au Canada de bioproduits agricoles, y compris les biocarburants. Le programme appuiera l'établissement et le développement de réseaux de recherche composés de chercheurs provenant de ministères, d'universités et du secteur privé. Ces réseaux concentreront leurs activités sur la production de matières premières pouvant être converties en bioproduits, la mise au point de technologies efficaces et efficientes pour la conversion de la biomasse, et la diversification de produits au moyen de technologies utiles à la production de bioproduits. Chaque réseau de recherche sur les bioproduits pourrait recevoir jusqu'à 25 millions de dollars au total pendant la période allant de 2007 à 2011.
- Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture supervisent l'élaboration d'un cadre stratégique commun cohérent sur les biens et services écologiques (BSE) en agriculture. Des projets pilotes sont en cours au Canada pour mettre à l'essai les BSE dans différentes situations agricoles. Ils se poursuivront jusqu'en 2007-2008.
- Le Canada mène des consultations auprès des intervenants sur la politique intitulée « Vers la nouvelle politique agricole et agroalimentaire », qui tire parti du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) établi par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux en 2003. Les programmes du CSA visent principalement la salubrité et la qualité des aliments, ainsi que l'innovation et la production respectueuse de l'environnement, mais la plupart des ententes en vigueur arriveront à échéance en 2008. La nouvelle politique contribuera à transformer le CSA afin d'assurer la compétitivité et la rentabilité du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour les années à venir.

Renforcement des capacités d'atténuation des risques, d'alerte précoce et de récupération en cas de catastrophe

- Le Canada estime que l'atténuation des risques de catastrophe fait partie intégrante de la réduction de la pauvreté et du développement durable, et il préconise des engagements fermes visant l'atténuation des risques de catastrophe dans le cadre du système des Nations Unies, des organisations régionales, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge

et du Croissant-Rouge (IFRC), et des institutions financières internationales.

- Au cours des dernières années, le Canada, par l'intermédiaire d'organismes internationaux, a appuyé des projets de formation, d'éducation et de renforcement des capacités liées à l'atténuation des risques de catastrophe naturelle, ainsi que des initiatives stratégiques connexes pour des initiatives propres à un pays et des initiatives multilatérales. Par exemple, le Canada a accordé une aide financière au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour qu'il intègre l'atténuation des risques de catastrophe à sa planification et ses programmes de développement, ainsi qu'à l'IFRC pour appuyer ses activités internationales en matière de prévention de catastrophes et de renforcement des capacités. En outre, le Canada met des experts techniques à la disposition de l'Équipe de réserve de l'ONU chargée de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophe, et il a financé la formation des experts de cette équipe originaires de pays en développement.
- Le Canada travaille en collaboration étroite avec des partenaires du secteur de l'aide humanitaire pour renforcer les capacités d'intervention en cas de catastrophe et assurer une réponse multilatérale appropriée, opportune, efficace et prévisible, axée sur les besoins des populations touchées par des crises. Le Canada répond aussi avec générosité lorsque des catastrophes naturelles surviennent dans l'hémisphère.
- Depuis 2004, le Canada a accordé une aide de plus de 25 millions de dollars pour réduire les risques de catastrophes en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les principales priorités du Canada en la matière sont l'intégration de l'atténuation des risques de catastrophes à l'aide au développement, et le soutien des organisations régionales et internationales qui peuvent y contribuer. Le Canada continue d'encourager l'intégration des questions de genre dans les politiques et les programmes relatifs à l'atténuation des risques de catastrophes dans les Amériques et partout ailleurs dans le monde.
- Depuis 2002, le Canada assure la gestion du Projet andin multinational : Collectivités géoscientifiques andines, d'une durée de six ans, auquel il a accordé un financement de 12 millions de dollars. Le projet est axé sur la production et l'application d'information de haute qualité sur les dangers de nature géologique, afin d'aider les décisionnaires et les collectivités à aménager le territoire et à atténuer les risques de catastrophes en Argentine, en Bolivie, au Chili, en Colombie, en Équateur, au Pérou et au Venezuela.
- Depuis 2001, le Canada soutient le programme de renforcement des capacités d'atténuation des risques dans les Caraïbes (CHAMP), qui a élaboré, entre autres, une politique modèle d'atténuation des risques de catastrophes mise à l'essai dans quatre pays. En outre, le CHAMP a passé en revue les codes du bâtiment dans 16 pays. Le Canada a aussi aidé l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) à créer un groupe consultatif d'experts sur les questions de santé lors de catastrophes. Le Fonds canadien de gestion des catastrophes naturelles pour les Antilles appuie des organismes chargés de la gestion des catastrophes dans la région en vue de prévenir les catastrophes naturelles et d'en réduire les

répercussions. De plus, le Programme régional de réduction des risques de catastrophes dans les Caraïbes a été approuvé en décembre 2005. Il comportera un fonds de 7,5 millions de dollars visant à renforcer la capacité régionale d'atténuer les conséquences et de gérer et coordonner les interventions dans le cas de dégradations environnementales, de catastrophes naturelles et de changements climatiques.

- Le Canada continue d'appuyer les activités du Réseau canadien d'étude des risques et dangers, un organisme sans but lucratif établi en 2003 pour répondre à une demande croissante de promotion et de renforcement de l'atténuation des risques et de la gestion des situations d'urgence au Canada. Le Réseau a pour but de réunir les spécialistes internationaux et nationaux de la recherche sur les risques et de la gestion des urgences pour qu'ils puissent mettre en commun leurs connaissances et élaborer des stratégies pour atténuer les risques et la vulnérabilité aux catastrophes.

III. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Politique économique et sociale globale

- Le Canada a consenti des investissements importants dans le domaine du logement, par l'intermédiaire notamment de l'Initiative en matière de logement abordable (un milliard de dollars) et de l'Initiative nationale pour les sans-abri (plus d'un milliard de dollars). Le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti procurent un soutien du revenu aux personnes âgées, et contribuent à réduire considérablement le taux de faible revenu chez les personnes âgées au Canada. Chaque année, 7,6 milliards de dollars sont investis dans les différents programmes à l'intention des Canadiens handicapés, à savoir les Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (2,9 milliards de dollars), le Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées (223 millions de dollars), et plusieurs mesures fiscales comme la Prestation pour enfants handicapées (35 millions de dollars en 2006-2007).

Politique en matière de santé : VIH/SIDA, influenza et grippe aviaire, tuberculose

- Le Canada a versé une contribution de 1 285 000 \$ à Pro-Mesas Santé au Honduras. Le fonds de Pro-Mesas Santé sert à financer les activités déterminées par les conseillers techniques et énoncées dans la stratégie d'investissement dans le secteur de la santé de novembre 2002. Les deux principaux secteurs thématiques sont les maladies à transmission vectorielle et la santé sexuelle et génésique, et le VIH/SIDA. Des projets précis visent la maladie de Chagas et la santé génésique des adolescents.
- Le Canada a fourni la somme de 600 000 \$ au projet « Santé génésique – Unicef » au Guatemala. Le projet fait intervenir le système national de santé publique surtout au niveau municipal, pour renforcer la prestation et la qualité des services de santé sexuelle et génésique, y compris la prévention du VIH/sida chez les adolescents.
- Le fonds du Budget du programme biennal du Canada (BPB) appuie le projet d'assistance technique de l'Université de Montréal, dans le cadre du programme de prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant (Phase II) à l'hôpital général San Juan de Dios à Guatemala. Au total, 24 000 \$ ont été accordés pour les travaux en laboratoire, les honoraires des chercheurs et du personnel, et les fournitures. L'UNICEF, les IRSC, la Familiar Luis Angel Garia et l'Asociación Integral de Salud ont complété le financement.
- Les fonds du BPB facilitent également la planification, la mise en place et la gestion de systèmes nationaux de réseaux de sang dans certains pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, afin d'assurer leur conformité avec les normes relatives aux services transfusionnels.
- Santé Canada et l'Agence de santé publique du Canada accordent un appui soutenu au Caribbean Epidemiology Centre (CAREC) à Trinité-et-Tobago en vue de renforcer les capacités du pays en matière d'épidémiologie, de laboratoires et autres disciplines connexes dans le secteur de la santé publique au moyen de programmes de suivi, de formation et de recherche.

- Par l'intermédiaire de l'ICA, le Canada appuie les projets « Punto J: A Portal to educate on Health and HIV/AIDS from Youth to Youth » et « Linkage for Education and Research in Nursing (LEARN): A Caribbean ICT4D Initiative ». Il contribue ainsi au renforcement des capacités en matière de TIC, à la promotion des réseaux régionaux et au partage des connaissances.

Préparatifs en vue d'une éventuelle pandémie

- En vertu du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP), le Canada, le Mexique et les États-Unis se sont engagés à développer une approche nord-américaine scientifique, globale et coordonnée en vue de bien planifier et gérer la menace d'une pandémie de grippe aviaire ou d'influenza.
- L'accord reconnaît les différences dans les secteurs de compétence respectifs et précise que tous les ordres de gouvernement, le secteur privé et les organisations non gouvernementales doivent travailler en collaboration d'une manière complémentaire et favorable aux travaux des principales organisations multilatérales.

Éducation de qualité

- Le Canada a pris des mesures pour améliorer la qualité de l'éducation dans les réserves en concluant une entente avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et le Comité directeur de l'éducation des Premières nations de la Colombie-Britannique, afin de donner aux Premières nations la possibilité d'exercer un contrôle important sur les écoles primaires et secondaires dans les réserves, dans des secteurs comme le programme éducatif, les normes éducatives, et la délivrance du brevet d'enseignement. Cette approche façonne l'avenir de l'éducation pour tous les élèves des Premières nations, puisqu'elle pourra être reproduite dans les réserves partout au Canada.
- Le Canada a versé une contribution de 4 096 000 \$ à l'initiative d'appui à l'éducation de base au Nicaragua, pour aider le gouvernement à atteindre les buts et les objectifs de la stratégie l'« Éducation pour tous ». Cette dernière met l'accent sur l'amélioration des écoles, l'augmentation du taux d'inscription à l'école primaire, l'amélioration de la qualité de l'éducation primaire, ainsi que l'augmentation des capacités de gouvernance et de gestion de la collectivité et des agents d'éducation, et ce, à tous les niveaux.
- Pour aborder des questions comme le manque de contenus éducatifs et l'insuffisance d'ordinateurs à des fins pédagogiques, le Canada, par l'intermédiaire de l'ICA, continue d'appuyer activement les efforts déployés au niveau régional grâce à des initiatives comme le Réseau latino-américain de portails éducatifs (RELPE), des Ordinateurs pour les collectivités, le Fonds régional d'innovation numérique des Amériques (FRIDA), et le Réseau de bibliothèques virtuelles coopératives à accès ouvert. Grâce à des initiatives régionales comme des Ordinateurs pour les écoles, l'ICA, en collaboration avec le Canada et l'OEA, contribue au renforcement de la capacité locale et au développement de la culture

numérique, ainsi qu'à l'intégration des jeunes sur le marché du travail et à l'inclusion sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Soins de santé primaires

- Le Canada a versé une contribution de 1 045 514 \$ au programme régional de formation en soins infirmiers en Amérique centrale. Ce projet a pour objet de promouvoir les soins infirmiers en santé primaire en vue d'améliorer l'accès aux soins de santé en Amérique centrale. Pour ce faire, il devra augmenter le nombre d'infirmiers en soins de santé primaire dans les régions rurales et renforcer la capacité des intervenants de créer un contexte de réglementation qui prend en compte les soins infirmiers en santé primaire.

Peuples autochtones

- Le 21 mars 2006, le Canada a lancé un plan d'action pour régler les problèmes d'eau potable dans les collectivités des Premières nations.
- Le 10 mai 2006, le Canada a annoncé l'approbation d'une Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Le gouvernement fédéral a gardé en réserve 2,2 milliards de dollars pour les paiements d'expérience commune et d'autres éléments de programme.
- Le 29 septembre 2006, le gouvernement a annoncé le début des consultations sur les biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves, en partenariat avec l'Assemblée des Premières nations et l'Association des femmes autochtones du Canada.
- En 2005, le Canada a affecté 700 millions de dollars sur cinq ans à la santé des Autochtones. Cet engagement fait suite à un accord convenu entre les premiers ministres du Canada et des dirigeants autochtones, qui travailleront ensemble pour s'assurer que les services sont intégrés et adaptés aux besoins des Autochtones, que les peuples autochtones profitent pleinement des changements apportés aux systèmes de santé du Canada et que des investissements en amont soient effectués. Le financement a été affecté à trois initiatives : 1) le Fonds pour l'adaptation des services de santé aux Autochtones, destiné à concevoir de nouvelles façons d'intégrer et d'adapter les services de santé existants pour mieux répondre aux besoins des Autochtones; 2) l'Initiative pour les ressources humaines en santé autochtone, visant à accroître le nombre d'Autochtones qui optent pour des carrières dans le domaine de la santé, à adapter les programmes d'enseignement actuels destinés aux professionnels de la santé pour qu'ils tiennent compte des réalités culturelles, et à améliorer le maintien en poste des professionnels de la santé qui œuvrent auprès des Autochtones; 3) des investissements en amont dans la promotion de la santé et la prévention des maladies, y compris une stratégie en matière de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones, l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones, et la santé maternelle et infantile.
- En novembre 2006, le Canada a annoncé des projets pilotes visant à instaurer des garanties sur les délais d'attente pour les soins prénatals et pour les patients diabétiques dans les collectivités des Premières nations. En raison de nombreux facteurs, dont l'emplacement géographique et la capacité des ressources humaines en santé de leurs collectivités, les membres des Premières nations vivant dans des réserves ne disposent pas

toujours d'un accès sûr et rapide aux services. Au cours d'une période d'environ deux ans, Santé Canada mettra à l'essai la prestation de services de soins prénatals et de services de soins pour personnes diabétiques dans un certain nombre de réserves des Premières nations, suivant un calendrier établi en fonction de lignes directrices cliniques et des normes régissant les soins infirmiers.

- En mars 2005, le Canada a lancé de nouveau le Programme de partenariat avec les peuples autochtones (PPPA), un programme pilote de cinq ans d'une valeur de 10 millions de dollars. Le PPPA a appuyé plusieurs petits projets de partenariat entre des organismes autochtones canadiens et des organismes et collectivités autochtones de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les projets ont contribué au développement durable et à la réduction de la pauvreté dans les collectivités autochtones en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des organismes autochtones en Amérique latine et dans les Caraïbes, et sur la prise en charge par ces organismes du processus de développement afin d'améliorer le bien-être économique et social des collectivités autochtones dans la région. Au cours de la période visée par le présent rapport, des projets ont été financés dans les secteurs suivants : l'égalité entre les femmes et les hommes et la participation des jeunes; la durabilité du point de vue de l'environnement; le développement économique; la santé; le renforcement des capacités communautaires et institutionnelles; un dialogue international sur les politiques; la technologie de l'information pour le développement.
- Santé Canada a proposé d'inscrire la santé des Autochtones au programme du cycle de réunions des organes directeurs de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) en 2006. La santé des peuples Autochtones des Amériques figurait à l'ordre du jour de la 46^e réunion du Conseil de direction en septembre 2006. Une résolution visant la promotion de la santé des Autochtones sur une période de cinq ans a été approuvée à l'unanimité par tous les États membres, et des mesures sont prises pour mettre en œuvre les quatre volets stratégiques du plan d'action exposé dans la résolution au cours des cinq prochaines années.
- En mai 2006, le Canada et le Mexique ont uni leurs forces bilatéralement lors d'un atelier sur la santé des Autochtones auquel ont assisté environ 50 participants de chaque délégation composée de représentants du gouvernement et des collectivités autochtones. Des secteurs de collaboration éventuelle ont été déterminés, notamment i) le développement de la santé communautaire, ii) la médecine et le savoir traditionnels, et iii) les questions organisationnelles et normatives.

Déclaration sur les droits des peuples autochtones

- Le Canada continue de participer activement aux négociations sur la Déclaration américaine relative aux droits des peuples autochtones. Il a facilité la participation de représentants d'organismes autochtones nationaux du Canada à la septième réunion de négociation en mars 2006, à Brasilia.

Lutte contre l'abus des drogues

- Le Canada contribue activement à la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD). Sa contribution financière s'élève à

près de deux millions de dollars, faisant du Canada le deuxième donateur en importance de la CICAD. Le Canada offre également un appui non financier destiné à la formation et à la participation à divers groupes.

- Un tiers du financement prévu dans l'accord de contribution conclu avec la CICAD sert au financement de base de l'organisme. Le reste est destiné à des projets de coopération antidrogue précis, qui favorisent une approche axée sur la demande et l'offre dans la lutte contre l'abus des drogues.
- Au cours de la période visée par le présent rapport, le Canada a présidé le Groupe de travail chargé de réviser le Mécanisme d'évaluation multilatéral (MEM), processus qui a conduit à la rationalisation du mécanisme et en a fait un outil plus solide et efficace pour les efforts de lutte contre l'abus des drogues dans l'hémisphère. Le Canada a aussi présidé le Groupe d'experts de la CICAD sur la réduction de la demande.
- L'élaboration du manuel de formation et de ressources sur les Caraïbes à l'intention des agents des services correctionnels et des fournisseurs de services a été suivie de l'atelier régional sur le traitement de la toxicomanie chez les délinquants adultes et juvéniles en Amérique centrale. Le Groupe d'experts de la CICAD sur la réduction de la demande a poursuivi sa coopération technique avec le Service correctionnel du Canada (SCC) et d'autres partenaires au sein du gouvernement du Canada et organisé un atelier régional de cinq jours en Amérique centrale, intitulé « Conseils en matière d'abus de drogues et traitement des toxicomanies dans les établissements correctionnels ».
- Une série d'ateliers a eu lieu dans les Caraïbes. Elle visait à améliorer les connaissances et les compétences en matière d'évaluation des gestionnaires de projets de prévention dans tous les États membres des Caraïbes, en particulier les conseils nationaux de lutte contre l'abus des drogues. Les ateliers ont été planifiés conjointement par les évaluateurs principaux de la Stratégie canadienne antidrogue, Santé Canada et la CICAD, ainsi que des professionnels des Caraïbes.
- Enfin, le Canada parraine et appuie activement le Mécanisme d'évaluation multilatéral (MEM) depuis sa création. Le MEM est un outil permettant d'évaluer les initiatives antidrogue des 34 pays membres de la CICAD dans l'hémisphère. Le Canada a appuyé les activités suivantes se rapportant au MEM : une visite de promotion du MEM dans les États membres dans le but de donner des ateliers d'information, une visite sur place à Antigua et Barbuda, une réunion du groupe de travail intergouvernemental provisoire en vue de préparer la réunion du groupe de travail intergouvernemental principal, et des services de soutien professionnel général à l'intention du MEM.

Diversité culturelle

- Le Canada a continué d'appuyer la diversité culturelle au moyen de ses programmes et services d'établissement des immigrants, avec des dépenses prévues de 456,6 millions de dollars au cours de l'exercice 2005-2006 pour promouvoir l'intégration sociale, économique et culturelle des divers groupes de nouveaux arrivants dans la société canadienne. La prestation de ces programmes et services est assurée par des partenariats avec les collectivités. Le Canada a aussi mis en place des programmes complémentaires visant à encourager les Canadiens à soutenir ces efforts

d'intégration et à y participer, et à contribuer aux stratégies de lutte contre le racisme du Canada.

IV. RENFORCER LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Déclaration sur la sécurité dans les Amériques

- Réponse aux besoins régionaux : Avec l'aide du Canada, la nouvelle école d'aviation militaire de la Jamaïque (JMAS), le seul établissement du genre dans les Caraïbes, offrira des cours de pilotage d'hélicoptères et d'appareils multimoteurs aux pilotes de la région. Par l'intermédiaire du Programme d'aide à l'instruction militaire, le Canada a contribué à la construction de la JMAS – le bâtiment antérieur ayant été détruit par l'ouragan Ivan en 2004 – et il fournira le programme d'entraînement, le matériel informatique et la formation à l'intention des instructeurs jamaïcains.
- Pour la cinquième fois, le Canada a assuré le transport aérien de la majorité des délégués des Caraïbes, et des représentants de l'OEA basés à Washington et d'autres organismes régionaux, à la Conférence des ministres de la Défense des Amériques en 2006, une contribution d'une importance majeure pour la tenue de cet événement.
- Le Canada a accepté d'aider la communauté des Caraïbes à préparer la Coupe du monde de cricket de 2007. C'est une occasion unique de trouver des solutions viables à long terme pour faire face aux défis en matière de sécurité que doivent relever les États des Caraïbes. Le Canada assure les services d'un spécialiste en sécurité à l'Agence de mise en œuvre sur le crime et la sécurité, qui sera en poste jusqu'en avril 2007. Le Canada a aussi œuvré en vue de l'exécution du projet Caribbean Border Integrity Training (formation sur l'intégrité de la frontière), qui a permis la formation d'environ 153 responsables. En outre, le Canada verse des fonds de contribution volontaire pour appuyer les efforts déployés par certaines organisations multilatérales comme les Nations Unies, l'Organisation de l'aviation civile internationale, la Banque mondiale et le Secrétariat pour les pays du Commonwealth, qui intègrent les préparatifs de sécurité pour la Coupe du monde de cricket à leurs activités permanentes dans la région afin de contribuer à la sécurité et à la prospérité des Caraïbes.
- En février 2007 le Canada et le Brésil ont organisé conjointement un séminaire à l'intention de cadres supérieurs, auquel ont participé les pays de l'Amérique latine qui fournissent des troupes à la MINUSTAH, dans le but d'améliorer l'efficacité de la mission des Nations Unies en Haïti au moyen de discussions sur la façon de mieux intégrer les efforts des militaires, de la police des Nations Unies et du personnel civil. En outre, le Canada continue d'apporter un soutien militaire et policier direct à la MINUSTAH, sans compter la centaine d'observateurs électoraux qu'il a dépêchés lors des dernières élections en Haïti.
- Le Canada est l'un des principaux contribuables de la mission de l'OEA pour appuyer le processus de paix en Colombie (un million de dollars) et de la mission spéciale de l'OEA en Haïti.

- Le Canada et la Colombie coprésident le Groupe d'experts sur la sécurité, la sûreté et la coopération en aviation (GESSCA) de l'Initiative de transport de l'hémisphère occidental (ITHO). Le GESSCA est formé de cadres supérieurs du domaine de la sûreté et de la sécurité en aviation qui se réunissent pour examiner les besoins de l'hémisphère occidental dans ce domaine, établir l'ordre de priorité des projets liés à la sûreté et à la sécurité, et traiter des questions relatives au financement et à la mise en œuvre. Le Canada a organisé une séance d'information sur les Systèmes de gestion de la sécurité à l'occasion de la cinquième réunion du GESSCA en décembre 2005. Cette séance a contribué à favoriser la coordination hémisphérique et à améliorer considérablement la capacité d'atténuation des risques relatifs à la sécurité aérienne à l'échelle de l'hémisphère.
- En mai 2006, le Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes (PARCA) du Canada a approuvé le financement de la deuxième phase du Programme de formation et de sensibilisation à la sûreté de l'OACI et du Canada, ayant pour but d'améliorer la sûreté de l'aviation au moyen d'activités de formation régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui se dérouleront du printemps 2007 jusqu'en mars 2009. Grâce à ces activités de formation, les participants pourront améliorer leurs connaissances et leur compréhension des enjeux de la sûreté de l'aviation. Le programme de formation aidera aussi les États bénéficiaires à s'occuper des problèmes prioritaires de leurs systèmes de sûreté de l'aviation.

Convention interaméricaine contre la corruption

- Le Canada a accordé un appui financier à un projet visant à aider les quatre premiers pays ayant fait l'objet d'un examen par le MESICIC à élaborer des plans nationaux pour mettre en œuvre les recommandations du Comité.

Entraide juridique en matière pénale et d'extradition

- Le Canada continue de jouer un rôle de premier plan au sein du Groupe de travail sur l'amélioration de l'entraide juridique et de l'extradition dans les Amériques, qu'il a contribué à créer et qu'il encourage depuis six ans. Par l'intermédiaire du groupe de travail et par d'autres moyens, le Canada fait la promotion du réseau hémisphérique d'échange d'informations en appuyant la formation du personnel au sujet du système de courrier électronique protégé et du site Web public sur l'entraide juridique et l'extradition. En plus de coordonner les activités du groupe de travail, y compris la planification des réunions, le Canada fait des recommandations relativement aux secteurs pouvant faire l'objet d'amélioration et il apporte son concours et son appui à la réalisation de ces améliorations. Dans le cadre du groupe de travail, les participants canadiens ont pris l'initiative d'élaborer des pratiques exemplaires en matière d'entraide juridique. Des représentants canadiens font aussi la promotion de l'institutionnalisation des projets du groupe de travail en vue d'améliorer l'entraide juridique et le processus d'extradition, et proposent des améliorations de nature administrative au sein de l'OEA pour y arriver. Le Canada se retire de la fonction de coordonnateur, mais il continuera de jouer son rôle de chef de file en participant à la coordination du premier atelier sur l'extradition

(dirigé par le Mexique), en appuyant l'Argentine qui chapeautera l'élaboration d'un projet de loi modèle pour l'entraide juridique, et en aidant l'Argentine et Trinité-et-Tobago à préparer et à organiser une réunion du groupe de travail dans leurs capitales respectives en 2006.

Appui au peuple haïtien

- Lors de la conférence internationale des donateurs tenue le 25 juillet 2006 à Port-au-Prince, le Canada s'est engagé à verser une contribution de 520 millions de dollars sur une période de cinq ans (juillet 2006-septembre 2011). Ce montant continuera d'appuyer les quatre axes prioritaires (la gouvernance politique, la reconstruction de l'État, la relance économique et l'accès aux services de base).
- Le Canada poursuivra ses efforts en vue d'appuyer le renforcement de la sécurité et de la justice, le désarmement, la démobilisation, la réinsertion, et les réformes pénales.
- Sur la somme de 520 millions de dollars destinée à soutenir la reconstruction et le développement d'Haïti, 135 millions de dollars visent la période allant de juillet 2006 à septembre 2007 : 104 millions de dollars seront versés à des projets dans le domaine de la santé, de l'éducation, du renforcement de l'État, de la réhabilitation du réseau électrique, et de la relance économique; 15 millions de dollars en vertu du Fonds pour la paix et la sécurité; et 16,5 millions de dollars pour le maintien d'au plus 100 policiers canadiens au sein de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) en vertu de l'Arrangement sur la police civile au Canada.
- Le Canada a joué un rôle de premier plan pour appuyer le processus électoral, de concert avec la Mission internationale d'évaluation des élections en Haïti (MIEEH). Établie le 16 juin 2005 à Montréal, la MIEEH a supervisé les élections présidentielles et législatives qui ont eu lieu en 2006, en dépêchant 20 observateurs à long terme et 127 observateurs à court terme pour le premier tour de scrutin qui a eu lieu le 7 février 2006, et 130 observateurs à court terme pour le deuxième tour de scrutin qui a eu lieu le 21 avril 2006. Présidé par le directeur général des élections du Canada, le comité directeur de la MIEEH regroupait des représentants de huit organismes d'administration électorale indépendants provenant de partout en Amérique, notamment du Brésil, du Canada, du Chili, de la République dominicaine, de la Jamaïque, du Mexique, du Panama et des États-Unis.

Programmes régionaux de gouvernance, y compris le cybergouvernement

- En partenariat avec l'OEA, l'ICA a réaffirmé son appui au Réseau des chefs de file du cybergouvernement en Amérique latine et dans les Caraïbes et appuyé la tenue d'un atelier international sur le cybergouvernement qui a eu lieu à Ottawa, au Canada (mars 2006) et auquel ont participé plus de 50 spécialistes de cybergouvernements dans la région.
- Le Canada a déboursé un million de dollars en 2005-2006 pour appuyer le renforcement des capacités et répondre aux besoins opérationnels de la commission électorale de Guyana au moyen d'une subvention au PNUD, en concertation avec d'autres donateurs.

- Le Canada appuie fermement les missions d'observation électorale de l'OEA au moyen de contributions financières et de ressources humaines. De novembre 2005 à janvier 2006, le Canada a versé une contribution de 590 000 \$ à des missions d'observation électorale de l'OEA. Grâce à leurs rapports et à l'expérience accumulée, ces missions peuvent servir de point de départ pour développer des pratiques exemplaires et soutenir la démocratie à cet égard. Le Canada a contribué au forum intitulé « Stabilité démocratique dans les Amériques : le rôle institutionnel de l'OEA » qui a eu lieu à Saint-Domingue dans le cadre de l'Assemblée générale de juin 2006, et qui visait à renforcer la gouvernance démocratique.
- Le Canada appuie un projet d'enseignement à distance en éducation civique dans les Caraïbes, mis en œuvre par le Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI) de l'OEA, au moyen d'une contribution de 450 000 \$ sur une période de trois ans. Le projet permettra de préparer un cours en ligne sur l'éducation civique à l'intention des enseignants et des formateurs du niveau primaire dans les Caraïbes. Il contribuera à renforcer les pratiques de l'enseignement dans les salles de classe pour que les enseignants et les élèves puissent enrichir leurs connaissances au sujet des valeurs et des pratiques démocratiques.
- Le Canada contribue au financement de base du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) à hauteur de 495 000 \$ sur deux ans, afin d'appuyer la coopération et l'échange d'expériences et de pratiques parlementaires exemplaires entre les législateurs nationaux de l'hémisphère. Ce financement sert notamment à appuyer les activités des groupes de travail du FIPA sur les femmes parlementaires, le commerce et l'intégration hémisphérique et la sécurité.
- Le Canada a approuvé une contribution de 4,75 millions de dollars sur cinq ans (2006-2011) à l'Organisation universitaire interaméricaine (OUI) pour la mise en œuvre de la deuxième phase du projet Collège des Amériques (COLAM). Le COLAM contribuera au renforcement des capacités de ressources humaines des secteurs public et privé et de la société civile à appuyer le processus de démocratisation, le respect des droits de la personne et le renforcement des capacités du secteur public dans les Amériques.